



FELCO
Federacion dels Ensenhaires
de Lengua e Cultura d'òc

Aquitàine, Auvergne, Ile de France, Languedoc, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Butletín n°204
11/07/2006

Montpellier le 07-07 2006

Philippe Martel
Président de la FELCO

à Mssieurs les Présidents des Conseils Régionaux
à Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux

Copie pour information à Mesdames et Messieurs les chargés de mission à la culture

Monsieur le Président
Mesdames et messieurs,

La FELCO, Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'oc, qui regroupe les associations académiques des Enseignants de l'Education Nationale (CREOs, AELOC (Aix), APLR (Nice), a l'honneur de s'adresser aux Présidents des Régions concernant la situation de l'enseignement public de la langue d'oc, langue historique et d'usage sur leur territoire.

La gravité de cette situation, qui nous a conduits récemment à interpeller l'ensemble des députés, dont plusieurs sont d'ores et déjà intervenus auprès du Ministère, nous semble de nature à justifier une interpellation commune et solennelle de l'ensemble des présidents de Région de l'espace d'oc, adressée à l'actuel gouvernement et en particulier au Ministère de l'Education Nationale.

Plusieurs faits récents indiquent nettement la volonté de réduire encore davantage la place accordée jusqu'ici aux langues régionales, et notamment à la langue d'oc.

- Il y a eu, dès 2003, la décision de ramener à quatre le nombre de postes ouverts annuellement au concours du CAPES d'occitan-Langue d'oc, soit une baisse de plus des deux tiers, alors même que proportionnellement à l'espace concerné (une trentaine de départements), le nombre des enseignants de langue d'oc était déjà ridiculement bas, y compris au regard de ce qui s'observe pour les autres langues régionales.
- Il y a les freins mis ça et là par la hiérarchie intermédiaire de l'Education Nationale au nécessaire développement des filières bilingues à parité horaire dans les écoles primaires publiques. Le concours spécifique créé pour le recrutement de professeurs des écoles de et en langues régionales destinés notamment à recruter les maîtres de ces filières n'est organisé que dans quelques-unes des académies concernées. Les écoles associatives souffrent également d'un grand manque de moyens.
- Il y a eu la loi d'orientation dite « Fillon » dans laquelle les langues régionales sont virtuellement absentes du cadre général, même si on y trouve une allusion peu claire au rôle que doivent jouer les régions dans l'enseignement de ces langues, ce qu'il est facile

FELCO : siège social : CRDP allée de la Citadelle 34062 Montpellier Cedex 2

Attention : pendant les congés d'été, utiliser le courrier électronique des deux co-secrétaires :

mjvb@wanadoo.fr ou xavier.malby@wanadoo.fr

d'interpréter comme l'amorce d'un désengagement de l'Etat. Pour le reste, on constate que dans la récente circulaire ministérielle du 31.05.2006 sur les langues vivantes, il n'est question que d'enseignement des Langues Vivantes Etrangères, dénomination choisie aux dépens d'alternatives antérieures telles que Langues Vivantes tout court, ou Langues vivantes étrangères et/ou régionales. Un tel choix ne peut être considéré comme innocent : c'est bel et bien l'exclusion des langues régionales qui est ici programmée.

- Il y a eu toutes ces mesures subreptices, au détour d'une circulaire, « oubliant » par exemple les langues régionales dans les options possibles au collège, ou visant à augmenter le coefficient de la plupart de plusieurs épreuves optionnelles au baccalauréat, les langues régionales échappant comme par hasard à cette revalorisation.

Tout semble fait, sans que cela soit dit, pour marginaliser au maximum l'enseignement des langues régionales, pour nous la langue d'oc, soit en le rendant peu attractif pour les élèves et leurs parents, soit en l'excluant de fait des possibilités ouvertes au titre de l'enseignement des langues vivantes, de l'école élémentaire au lycée.

Cette politique sournoise se justifierait-elle par la nécessité affichée de réduire les dépenses liées au service public, tout particulièrement celui de de l'Education Nationale ? En dehors du fait qu'à long terme on sait bien quels effets néfastes peuvent entraîner ces mesures à courte vue, en ce qui concerne plus spécialement les langues régionales, on voit mal quel profit les finances publiques pourraient tirer de la mise hors jeu d'un enseignement qui de toute façon n'a jamais coûté bien cher jusqu'à présent. En revanche, on voit fort bien quel contraste cette politique offre avec les discours émus et indéfiniment répétés sur la défense par la France d'une "diversité culturelle" que le présent gouvernement ne semble vraiment apprécier que lorsqu'elle concerne des zones situées le plus loin possible de l'hexagone. Il y a là une contradiction dont on aurait tort de croire, à Paris, qu'aucun de nos partenaires ne la remarquera. Et des observateurs attentifs ne manqueront pas de se demander si, derrière cette marginalisation des langues régionales, ne se cache pas tout simplement le très vieux mépris pour des cultures perçues comme provinciales, au sens traditionnellement péjoratif du terme en France.

Ce mépris ne mérite-t-il pas une condamnation de la part des Présidents des régions de l'aire historique de la langue d'oc, au nom du respect dû aux populations qu'ils représentent ? L'occitan ou langue d'oc, dans toutes ses variétés, fait partie intégrante de la personnalité de nos régions. Elle n'est pas seulement un héritage, celui d'une littérature millénaire et d'une culture originale. Elle est aujourd'hui un élément fondateur de la créativité culturelle telle qu'elle se développe sur nos territoires.

Ces Présidents de Région peuvent-ils accepter une politique qui en interdit de fait l'accès à l'immense majorité des enfants de nos écoles publiques, alors même que c'est là que les besoins et les possibilités de développement sont les plus grandes ? Car l'expérience du terrain nous montre que l'offre, en ce domaine, rencontre une demande croissante, condamnée, dans les conditions actuelles, à ne pas pouvoir s'exprimer.

La FELCO souhaite donc que l'ensemble des Présidents des Régions de l'espace d'Oc s'adressent à l'actuel gouvernement et au Ministère de l'Education Nationale et lui demandent de renoncer à cette politique de dévalorisation et d'étouffement pour mettre enfin en place une véritable politique de promotion de la diversité culturelle interne à notre pays, prenant en compte dans nos régions la langue d'oc.

Elle souhaite également que cette demande soit transmise à l'UNESCO, de telle manière que soit levée cette zone d'ombre dans la promotion de la diversité culturelle « à la française ».

FELCO : siège social : CRDP allée de la Citadelle 34062 Montpellier Cedex 2

Attention : pendant les congés d'été, utiliser le courrier électronique des deux co-secrétaires :

mjvb@wanadoo.fr ou xavier.malby@wanadoo.fr

La langue d'oc est une richesse, sa sauvegarde et son développement sont pour les populations de nos régions un droit. Elle constitue un formidable outil d'appréhension de l'altérité et de développement de la tolérance, toujours dans le respect de la cohésion nationale.

Cette adresse solennelle et conjointe de l'ensemble des présidents de Régions concernés serait en parfaite cohérence avec les mesures que prennent çà et là les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences, pour redonner une place sociale à l'occitan – langue d'oc, place sociale indispensable, selon la FELCO, pour accompagner le développement de son enseignement dans le service public de l'Education Nationale.

Au nom de notre association inter-académique, je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour votre soutien efficace et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

P/O du président,
M.J. Verny, co-secrétaire FELCO